



Carnet d'entraide ATE

Fiche d'information

Pour une mobilité
d'avenir



En bref

Le Carnet d'entraide de l'ATE vous évite nombre d'assurances supplémentaires. Il couvre les frais d'annulation et les incidents de voyage, en Suisse également. Qui plus est, il offre une couverture loisirs très précieuse (excursions d'une journée, cours de formation continue, billets de concert, forfait de ski, finance d'inscription à une course pédestre, etc.) jusqu'à Fr. 500.– p. p. et par événement.

Durée de validité: 1 année civile à compter de la date de souscription.

Personnes assurées: toutes les personnes vivant dans le même ménage ou la personne seule indiquée sur le certificat d'assurance.

Zone d'application: Europe ou monde entier.

Prestations d'assurance

Frais d'annulation jusqu'à Fr. 20 000.– pour les personnes seules et jusqu'à Fr. 50 000.– pour les familles. Nous prenons en charge vos frais d'annulation lorsque vous ne pouvez pas effectuer le voyage prévu ou l'activité de loisir déjà réservée, p. ex. pour cause:

- de maladie grave, de quarantaine ordonnée par les autorités sanitaires, d'accident ou de décès d'une des personnes assurées ou d'une personne proche de la personne assurée;
- de maladie grave, d'accident ou de décès d'un animal domestique (chien ou chat) d'une des personnes assurées, jusqu'à Fr. 5 000.–;
- d'empêchement de la personne chargée d'assurer la suppléance au travail;
- de sinistre élémentaire à la propriété au domicile;
- de résiliation du contrat de travail par l'employeur sans faute de l'assuré.

Couverture SOS en cas d'incidents de voyage, tels que:

- transport d'urgence au domicile (rapatriement);
- recherche et sauvetage;
- surcoûts liés à un retour imprévu;
- hospitalisation de membres de la famille à l'étranger.

Couverture SOS au domicile

Au cas où il vous viendrait à l'esprit en cours de route que vous n'avez pas verrouillé la porte de la maison, que la cuisinière est restée allumée ou que le chat est resté enfermé, appelez notre ligne d'urgence 24h/24 et détendez-vous. Nous nous chargeons du reste.

Protection juridique voyages (Suisse et Liechtenstein exceptés)

Couverture des frais d'avocat, p.ex. en cas de litige avec le pro

priétaire de l'appartement de vacances ou d'un autre usager de la route, ou si vous êtes victime d'actes de violence.

Nouveau à partir du 01.06.2021 Couverture en cas d'insolvabilité d'une compagnie aérienne ou d'autres prestataires de services

Couverture des frais de changement de réservation jusqu'à Fr. 2 000.– par personne assurée, pour autant que la compagnie aérienne (vol de ligne), la compagnie de croisière ou de ferry, l'hôtel ou la compagnie ferroviaire ait dû cesser ses activités pour cause d'insolvabilité.

Bagages

Couverture des frais engendrés par une remise tardive des bagages imputable à une entreprise de transports concessionnaire, jusqu'à Fr. 1 000.– par personne.

Nouveau à partir du 01.06.2021: Couverture des frais médicaux et hospitaliers dans le monde entier

jusqu'à Fr. 100 000.– par personne (en complément de l'assurance maladie/accidents pour les frais médicaux à l'étranger).

Nouveau à partir du 01.06.2021: Prise en charge de la franchise des voitures de location jusqu'à Fr. 5 000.–

(couverture de l'exclusion de franchise de l'assurance casco ou de l'assurance vol du véhicule loué)

Assurance dépannage Europe (Suisse et Liechtenstein exceptés) incluse dans le Carnet d'entraide ATE pour personnes motorisées.

Remarques importantes

- Les assurances dépannage, protection juridique et couverture des frais médicaux et hospitaliers dans le monde entier incluses dans le Carnet d'entraide ne s'appliquent pas à la Suisse et au Liechtenstein. Il est cependant possible de souscrire une extension de la couverture à ces deux pays
- Le montant de couverture des frais d'annulation peut être doublé sur demande (p.ex. jusqu'à Fr. 40 000.– pour une personne seule et jusqu'à Fr. 80 000.– pour une famille), moyennant un supplément de prime.
- Pour que vous ne deviez pas vous préoccuper chaque année de votre couverture voyage, le Carnet d'entraide est renouvelé automatiquement pour une nouvelle année par le paiement de la prime.
- En cas de litige, ce sont les conditions générales d'assurance qui font foi.

Dernière mise à jour: avril 2021

Prix	Primes pour personnes seules		Primes pour familles	
	Europe	Monde	Europe	Monde
Carnet d'entraide ATE pour non-motorisés	Fr. 68.–	Fr. 138.–	Fr. 82.–	Fr. 172.–
Carnet d'entraide ATE pour motorisés (assurance dépannage Europe incluse – sauf Suisse et Liechtenstein)	Fr. 89.–	Fr. 159.–	Fr. 107.–	Fr. 197.–
Supplément Plus du complément Monde (majoration de frais d'annulation jusqu'à Fr. 40 000.–/Fr. 80 000.–)	–	Fr. 85.–	–	Fr. 108.–

Le timbre fédéral de 5 % est inclus. Toutes modifications de prestations ou de prix restent réservées.

Informations et contrat

Tél. 031 328 58 12

assistance@ate.ch, www.ate.ch/carnetentraide

Assureur:

